

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2018

Revue de Presse n°10 du 30 mars 2018

Actualités de l'Enseignement Supérieur	2
Actualités de l'Enseignement 1 ^{aire} & 2 ^{aire}	7
Législation.....	9
Articles thématiques	10

AEFE-SORES

RP-SORES-2018-03-30

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

«Parcoursup : test des services de rédaction de CV et lettre de motivation», LE PARISIEN, publié le 26/03/2018.

<http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/info/parcoursup-test-des-services-de-redaction-de-cv-et-lettre-de-motivation.html>

« Depuis cette année, tous les terminale doivent justifier leurs souhaits d'entrée dans l'enseignement supérieur. Une officine propose d'écrire à la place des élèves : on a testé son service.

Le système, qui remplace le précédent logiciel APB, oblige les élèves à compléter un CV et un « projet de formation motivé » pour chacun de leurs vœux post-bac, y compris les licences universitaires. Il s'agit d'une courte lettre de motivation, qui accompagnera le dossier scolaire.

[...]

Hors promo, il nous en a coûté 118 euros, jeudi soir, pour des documents livrés en 24 heures chrono, sous format informatique PDF. La lettre de motivation était facturée 39 euros, le CV 79 euros. Le tout était censé convaincre l'université de Montpellier de nous recruter en première année de licence « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (Staps), l'une des plus demandées par les lycéens, et parmi les plus saturées. Après avoir dégainé la carte bleue, il a fallu compléter en une dizaine de minutes un petit questionnaire, avec « trois qualités » et « trois défauts », nos loisirs et expériences diverses.

La copie de l'auteur, reçue en temps et en heure, explique : « Je suis convaincue que ma pratique du sport m'a permis de développer une grande concentration et un esprit de conquête qui m'a beaucoup aidé dans mes études. » Elle ajoute : « C'est donc tout naturellement que je souhaite approfondir mes connaissances sportives par une approche scientifique et technologique. »

Las, « on n'y croit pas une seconde », tance Didier Delignières, professeur à l'université de Montpellier 1 et doyen des présidents de facultés de Staps. « La lettre est bien propre, pas mal tournée, mais ne correspond pas du tout à la manière d'écrire de nos étudiants, que l'on connaît parfaitement, ni dans le style ni dans les fautes d'orthographe... », ironise-t-il.

La lettre comporte une erreur de conjugaison (« j'aimerai » au lieu de « j'aimerais »), mineure. « Mais surtout, on sent que le rédacteur n'a pas tellement regardé les attendus de la formation, il n'y fait aucune référence », ajoute le doyen. Verdict ? « Recalé ! »

«Parcoursup : le Sénat exige des décisions d'orientation plus transparentes», LE MONDE, publié le 26/03/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/26/parcoursup-le-senat-exige-des-decisions-d-orientation-plus-transparentes_5276741_4401467.html

« La question du manque de transparence, qui avait eu raison de la plate-forme Admission post bac (APB), ressurgit pour Parcoursup, qui lui a succédé. A l'occasion des débats sur le projet de loi relatif à la protection des données personnelles, adopté le 21 mars, les sénateurs ont mené à ce sujet un véritable bras de fer, par amendements interposés, avec le gouvernement.

La centriste Sophie Joissains, rapporteuse du projet de loi, a fait voter, le 12 mars en commission, un amendement supprimant « le secret des délibérations » tel que défini dans la loi « pour l'orientation et la réussite des étudiants » (ORE), promulguée quelques jours plus tôt.

Grâce à ce principe, la loi ORE donne la possibilité aux établissements d'enseignement supérieur de ne pas dévoiler les algorithmes locaux mis au point pour assurer la cohérence entre le profil du candidat et les attendus de la formation demandée.

En guise de réponse, le secrétaire d'Etat au numérique, Mounir Mahjoubi, souligne que les universités prendront leurs décisions « à partir des recommandations de l'algorithme et d'un jury souverain ». « La règle absolue, c'est la souveraineté des décisions de jury. Parcoursup ce n'est pas que des algorithmes, ce sont aussi des humains, qui vont prendre des décisions ». »

Actu | Parcoursup (suite)

«Parcoursup : qui lira les lettres de motivation des candidats ?», LE PARISIEN, publié le 26/03/2018.

<http://www.adresse-url.fr>

« Tous les terminale doivent justifier leurs souhaits d'entrée dans l'enseignement supérieur, c'est la nouveauté imposée avec Parcoursup depuis 2018... une lettre de maximum 1 500 caractères pour présenter et motiver son projet de formation pour l'an prochain.

Alors que les notes d'un élève peuvent facilement être traité par un algorithme : classement automatique des dossiers avec les meilleures notes selon les matières importantes pour la formation visée... qui va prendre le temps de lire la prose des élèves ?

2 cas de figure selon le type de formation / établissement de formation visé.

Pour les écoles, prépas, centres de formation...

L'habitude de demander une lettre de motivation vient des établissements privés et publics sélectifs, comme les classes prépas, les BTS ou les bi-licences : dans ces structures, un jury d'enseignants étudie les dossiers des candidats depuis déjà de nombreuses années. [...]

Mais à l'université, cet usage est une première et pose problème.

Là où les candidatures se comptent en milliers, il est matériellement impossible aux professeurs de tout lire. Beaucoup de facs, et notamment celles de sport, se sont mises d'accord pour mettre au point un logiciel qui triera automatiquement les candidatures, en fonction de leurs notes et d'autres critères quantifiables. Les lettres ne seront lues « qu'à la marge », explique-t-on dans le milieu universitaire. Des lycéens, qui se le sont entendu dire, ont d'ailleurs prévu de s'en moquer : « moi, promettais jeudi un élève bravache devant le lycée Hélène-Boucher de Paris (XIIe), j'écrirai sur ma lettre « blabla blabla ». On verra si ça passe ! »»

«Parcoursup : des algorithmes locaux pour remettre de l'ordre», EDUCPROS, publié le 29/03/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-algorithmes-locaux-pour-remettre-de-l-ordre.html>

« L'algorithme de Parcoursup peut tourner en toute tranquillité. L'arrêté autorisant la mise en œuvre du traitement automatisé a été publié jeudi 29 mars 2018. Mais avant de laisser à la moulinette nationale le soin d'attribuer une place aux lycéens, ce sont aux universités de mettre les mains dans le cambouis.

Dans chaque formation, la commission d'examen des vœux, composée par le chef d'établissement, va devoir s'atteler à l'examen des candidatures reçues via Parcoursup. Pour faciliter cette lourde tâche, le ministère de l'Enseignement supérieur met à disposition des équipes sur la plate-forme un logiciel baptisé "outil d'aide à la décision". Une nouveauté présentée aux acteurs de terrain lors de journées de formation sur le Plan étudiants, fin mars 2018.

C'est là que les fameux algorithmes locaux entreront alors en scène. Car si l'outil est le même pour toutes les formations, sélectives ou non, les commissions ont la main sur les pondérations à apporter à chaque critère qu'elles souhaitent prendre en compte. Faut-il donner plus de poids aux notes de terminale ? À certaines matières ? Quelle place laisser au projet de formation motivé ? Faut-il accorder un bonus à certains lycéens pour prendre en compte des différences de notation ?

Autant de choix à paramétrer rapidement pour permettre aux commissions d'examiner les candidatures reçues à partir du 4 avril. Puis de proposer au chef d'établissement les réponses à apporter aux lycéens et aux étudiants en réorientation. Ces résultats sont à renseigner au plus tard le 18 mai dans Parcoursup afin que l'algorithme national prenne le relais.

L'outil d'aide à la décision doit donner un premier classement des dossiers de candidature aux commissions. À chaque dossier correspondra ainsi une note finale, censée prendre en compte des éléments quantitatifs (notes) et qualitatifs, comme les éléments de la fiche Avenir (les appréciations sont transformées en une valeur comprise entre 0 et 20).»

Actu | Universités / Écoles

«Des établissements hybrides, mi-universités, mi-écoles», LE MONDE, publié le 28/03/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/28/des-etablissements-hybrides-mi-universites-mi-ecoles_5277407_4401467.html

« Créée au lendemain de mai 1968, l'université Paris-Dauphine a donné le coup d'envoi d'un nouveau type d'établissements universitaires, ancrés dans la recherche, mais faisant la part belle à la pluridisciplinarité et aux liens avec les milieux socio-économiques et s'autorisant la sélection. Un modèle « grande école ».

Quelques années plus tard, cet établissement parisien a été suivi par l'université de technologie de Compiègne (UTC), fondée en 1972 et qui a elle-même fini par essaimer avec la création de l'UTT, à Troyes, en 1994, puis de l'UTBM, à Belfort-Montbéliard, en 1999. Il aura donc fallu plusieurs décennies pour que l'identité de ces établissements hybrides – qui revendiquent leur attachement à l'université et à la recherche, tout en étant membres de la Conférence des grandes écoles – finisse par s'affirmer. Le meilleur des deux mondes ?

En France, Dauphine peut paraître singulière. Pourtant, elle se rapproche d'une business school universitaire telle qu'on en trouve outre-Atlantique et outre-Manche. « Le modèle dauphinois, précise sa présidente Isabelle Huault, a des spécificités par rapport aux universités : la sélection, une plus grande autonomie, des pédagogies innovantes par petits groupes, des diplômes propres, des droits d'inscription plus élevés et modulés selon les revenus, la proximité avec les milieux socio-économiques... Sans rien céder sur la qualité de la recherche et sur la liberté académique. »

Actu | Erasmus

«Le programme Erasmus + attire toujours plus d'étudiants», LE MONDE, publié le 27/03/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/27/le-programme-erasmus-attire-toujours-plus-d-etudiants_5277142_4401467.html

« L'engouement pour le programme européen Erasmus + ne se dément pas en France : les demandes pour bénéficier de ce programme conçu pour les étudiants et étendu progressivement aux apprentis, aux élèves de lycée professionnel, aux stagiaires de la formation professionnelle ou encore aux enseignants, sont en hausse de 6 % en 2018, selon les premières tendances dévoilées par Laure Coudret-Laut, directrice de l'Agence Erasmus + France, mardi 27 mars à Paris, à l'occasion de la présentation du bilan à mi-parcours du programme Erasmus + 2014-2020. Ces chiffres provisoires pour 2018 confortent la hausse observée ces dernières années dans l'Hexagone comme dans les autres pays européens, concomitante à la hausse du budget d'Erasmus + et du montant des bourses.

En 2017, année où les trente ans de la création d'Erasmus ont été célébrés, 79 888 personnes ont ainsi pu bénéficier du programme en France et partir en mobilité, soit un bond de 18,2 % par rapport à 2016. Le nombre de demandes a augmenté encore plus vite : 121 121 demandes ont été déposées en 2017 (+19,8 %).

«Erasmus+ : des budgets en hausse et sécurisés jusqu'en 2020», EDUCPROS, publié le 28/03/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/erasmus-des-budgets-mobilites-et-partenariats-en-hausse-et-securises-jusqu-en-2020.html>

« C'est le moment de postuler! Même si les enveloppes financières sont contraintes et que toutes les demandes ne pourront être satisfaites, les budgets d'Erasmus+ progressent presque à la même vitesse que les demandes de financements. "C'est dans les trois dernières années du programme que le budget augmente le plus!" confie en souriant Sébastien Thierry directeur adjoint de l'agence Erasmus+ France, lors d'un bilan d'étape, mardi 27 mars 2018.

Après trois années de faible augmentation entre 2014 et 2016, les enveloppes ont été fortement revues à la hausse depuis 2017 et le seront jusqu'en 2020. Ainsi, l'agence qui gère les fonds Erasmus+ décentralisés à la France par l'Union européenne a été dotée d'un budget de 1,2 milliard d'euros pour 2014-2020. L'an dernier son budget de 124,7 millions d'euros avait crû de 18 % sur un an. En 2018, c'est encore le cas : l'enveloppe d'intervention avoisine les 200 millions d'euros cette année .»

Actu | STAPS

«Les masters en management du sport accessibles après une licence de staps», LE FIGARO, publié le 26/03/2018.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/les-masters-en-management-du-sport-accessibles-apres-des-etudes-de-staps_acfa78a0-2eb8-11e8-8f40-c740ab83b836/

« Il n'y a pas que l'éducation physique ou le métier d'entraîneur sportif après une licence Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives). L'explosion de la pratique amateur, la montée en puissance de l'e-sport (compétitions de jeux vidéo), la préparation des JO de Paris en 2024 impliquent un besoin croissant de professionnels en management, dans l'événementiel, le marketing ou le commercial.

Parmi les écoles de commerce, Kedge, Audencia ou l'EM Lyon ont ouvert des masters spécialisés (MS) ou des masters of science (MSc). «Après vingt ans d'existence, nous avons des diplômés placés à peu près dans toutes les industries du sport», souligne Jean-Philippe Danglade, directeur du MSc International Sport & Event Management de Kedge BS. Polyvalent, le MS Management des organisations de sport d'Audencia regroupe, lui, une trentaine d'étudiants chaque année et investit tous les domaines du sport business, communication, management, ressources humaines... «Ils se forment dans un secteur de niche, il est donc rassurant d'avoir des compétences larges», confie Anna Gerke, directrice du MS.

Spécialisée dans ce domaine, l'Inseec Paris propose deux cursus, un MSc généraliste management du sport, en 2 ans, en alternance la deuxième année, et deux MBA spécialisés, en marketing, et en management des organisations sportives. Et l'Inseec Alpes- Savoie (anciennement Cesni) développe un bac+5 Manager marketing et commercial.

Les universités ne sont pas en reste. Dès les années 1990, Strasbourg, Caen, Rouen ou Paris ont proposé des formations à bac+5. Le master Sciences du sport de Strasbourg, par exemple, ne compte pas moins de 5 spécialités, du marketing et gestion du sport au secteur de la santé. Celui de Paris Sud en Management des événements et loisirs sportifs forme des professionnels qui pourront travailler sur les grands événements (Tour de France, JO...).

Actu | Formations en journalisme

«Journalisme : Strasbourg ouvre des cours dès la licence», LE MONDE, publié le 29/03/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/29/l-universite-de-strasbourg-creee-des-cours-sur-le-journalisme-et-les-medias-des-la-licence_5278073_4401467.html

« À la rentrée, 180 étudiants de licence de lettres, langues et sciences sociales pourront suivre des cours spécifiques. S'y ajoutera une préparation gratuite au concours de son école de journalisme, le Cuej.

L'expérimentation débutera à la prochaine rentrée universitaire. 180 étudiants de l'Unistra inscrits en licence de lettres, langues ou sciences sociales, pourront suivre une « initiation au journalisme et aux médias », après sélection sur dossier, CV et lettre de motivation. Une unité d'enseignement (UE) libre de 24 heures par semestre sera proposée en première année de licence, à partir du deuxième semestre.

Les L2 et L3 suivront deux UE dès la rentrée universitaire. Sous réserve de places disponibles, les étudiants auront la possibilité de candidater pour suivre ces UE en L2 ou L3 sans avoir suivi les enseignements antérieurs. Et une préparation gratuite au concours sera mise en place pour la première fois pendant les vacances scolaires de février 2019.

« Un quart de la promotion des élèves ayant intégré le Cuej sur concours, à la rentrée 2017, sort de l'Académie ESJ, à Lille, et nous n'intégrons que deux ou trois étudiants strasbourgeois chaque année. Nous n'avons pas vocation à être sous-traitants de l'ESJ Lille », tranche la directrice de l'école strasbourgeoise.

Actu | Étudiants - entrepreneurs

«3 500 jeunes bénéficient du statut d'étudiant-entrepreneur», LE MONDE, publié le 27/03/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/27/3-500-jeunes-beneficient-du-statut-d-etudiant-entrepreneur_5277094_4401467.html

« Les étudiants-entrepreneurs étaient 637 en 2014, ils sont désormais 3 576 répartis sur le territoire français, sur les 6 000 candidatures déposées, selon un bilan du réseau Pépité France dans un communiqué du 15 mars. Quatre ans après son lancement par le ministère de l'enseignement supérieur, le statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE) a bénéficié chaque année à 1 000 étudiants supplémentaires.

Ce nouveau statut était l'une des mesures annoncées fin 2013 par Geneviève Fioraso, alors ministre de l'enseignement supérieur, afin de développer l'entrepreneuriat des étudiants, et contribuer à atteindre l'objectif de 20 000 créations ou reprises d'entreprises par des jeunes issus de l'enseignement supérieur. Destiné à tous les étudiants ayant un projet de création ou de reprise d'activité, il permet de bénéficier d'aménagement pendant sa formation (par exemple en remplaçant son stage d'études par son projet entrepreneurial), d'accompagnement pour développer son activité (conseils, pistes de financement, mise en réseau, etc.). Il leur permet, en outre, d'accéder à un espace de travail partagé (coworking).»

Actu | Césure / réorientation / passerelle

«« Perdre une année » dans ses études, une crainte très française», LE MONDE, publié le 26/03/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/26/perdre-une-annee-dans-ses-etudes-une-crainte-tres-francaise_5276681_4401467.html

« A la différence des autres pays européens, pauses, années de césure, réorientations et redoublements restent largement considérés comme des « erreurs de parcours » dans l'Hexagone. [...]

Année de césure, réorientation, redoublement... « Au Royaume-Uni, il n'y a pas vraiment de nom pour désigner ça. La réorientation y apparaît comme une évidence : c'est le signe qu'on a trouvé sa voie, ou que l'on souhaite se diversifier » [...]

« En France, on parle de bac + 3 ou bac + 4, on se focalise sur le nombre d'années d'études alors que pour des pays comme l'Allemagne, seule l'obtention du diplôme compte » [...]

Actu | Doctorat

«Frédérique Vidal annonce de nouvelles mesures pour la reconnaissance et la valorisation du Doctorat», MESRI, publié le 27/03/2018.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid128523/frederique-vidal-annonce-de-nouvelles-mesures-pour-la-reconnaissance-et-la-valorisation-du-doctorat.html>

« Frédérique Vidal a souligné l'importance du doctorat, plus haut diplôme national, à la fois comme étape essentielle de la formation universitaire et comme véritable expérience professionnelle. La ministre s'est félicitée que la reconnaissance du doctorat se soit accrue depuis plusieurs années, et a encouragé tous les acteurs de la formation doctorale à poursuivre et amplifier leurs efforts pour améliorer encore la qualité des formations doctorales et l'excellence des doctorats en soulignant que La qualité du doctorat n'est pas uniquement la clé de l'excellence académique de la France ; c'est aussi la clé de sa reconnaissance par les entreprises.

La part des docteurs travaillant dans le privé est passée de 23% à 37% entre 2010 et 2015 dont plus de la moitié dans la recherche, alors que 42% des diplômés en 2010 travaillaient en 2015 dans la recherche publique. L'insertion professionnelle des docteurs dans le privé est donc en augmentation et à vocation à continuer à augmenter car c'est un vecteur important pour la compétitivité économique de notre pays.

Ainsi, la ministre a annoncé 3 mesures permettant une meilleure reconnaissance du diplôme de doctorat au plan national et international :

- L'inscription des doctorats au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- L'augmentation du nombre de Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)
- Le lancement cet été d'un nouvel appel à projets pour les Écoles Universitaires de Recherche (EUR)

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | École maternelle

«La scolarité sera obligatoire dès 3 ans à partir de la rentrée 2019», L'EXPRESS, publié le 27/03/2018.

https://www.lexpress.fr/education/la-scolarite-sera-obligatoire-des-3-ans-a-partir-de-la-rentree-2019_1995499.html

« Dès la rentrée 2019, la scolarité deviendra obligatoire à l'âge de 3 ans, contre 6 ans actuellement: voici la mesure qu'annoncera Emmanuel Macron ce mardi en ouvrant les Assises de l'école maternelle, a indiqué l'Elysée.

Cette mesure, qui rendra la maternelle obligatoire et devra passer par une loi, ne concernera qu'environ 26 000 enfants puisque actuellement 97% d'entre eux sont déjà scolarisés dès 3 ans, avec quelques disparités notamment en Guyane et à Mayotte, a précisé l'Elysée.

"Cette décision traduit la volonté du président de faire de l'école le lieu de l'égalité réelle et une reconnaissance de la maternelle, qui ne doit plus être considérée comme un mode de garde ou une préparation à l'école élémentaire mais comme une véritable école, tournée vers l'acquisition du langage et l'épanouissement de l'enfant", explique l'Elysée.»

«Macron veut cesser « de considérer l'école maternelle comme une option »», LE MONDE, publié le 26/03/2018.

http://www.lemonde.fr/education/article/2018/03/26/macron-doit-annoncer-que-la-scolarisation-des-enfants-sera-rendue-obligatoire-a-3-ans_5276773_1473685.html

« L'âge de la scolarisation obligatoire va être abaissé, dès la rentrée 2019, à 3 ans, quand il ne débutait qu'à 6 ans actuellement – c'est-à-dire à l'entrée au CP. La mesure a été annoncée par Emmanuel Macron ce mardi 27 mars en ouverture des Assises de l'école maternelle, a confirmé l'Elysée mardi matin.

« L'école maternelle est et sera davantage à l'avenir un moment fondateur de notre parcours scolaire français, a déclaré le chef de l'Etat. A ce titre, j'ai en effet décidé de rendre obligatoire l'école maternelle et d'abaisser de six à trois ans en France l'obligation d'instruction dès la rentrée 2019 ».

Selon l'Elysée, « la décision d'abaisser l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans traduit la volonté du président de la République de faire de l'école le lieu de l'égalité réelle et une reconnaissance de l'école maternelle, qui ne doit plus être considérée comme un mode de garde universel ou comme la simple préparation à l'école élémentaire ».

« L'enjeu est d'affirmer l'identité propre de l'école maternelle comme une véritable école tournée vers l'acquisition du langage et de l'épanouissement de l'enfant »

[...]

Car notre école maternelle, longtemps considérée comme exemplaire, est aujourd'hui pointée du doigt notamment parce qu'elle place, en moyenne, 23 élèves face à 1 enseignant, quand, dans les pays de l'OCDE, cette moyenne se situe plutôt autour de 14 enfants pour 1 professeur. Sur le terrain, en pleine période de mobilisation contre les fermetures de classe, une question résonne : « Comment faire une réforme ambitieuse sans moyens supplémentaires ? »»

Actu | Palmarès des lycées

«Palmarès des lycées 2018: petits lycées, grande réussite», L'EXPRESS, publié le 21/03/2018.

https://www.lexpress.fr/education/palmares-des-lycees-2018-petits-lycees-grande-reussite_1993854.html

« Seizième édition de notre palmarès des lycées en 2018 ! A partir des résultats complets du bac 2017, rendus publics, lycée par lycée, ce mercredi 21 mars, L'Express a évalué, comme chaque année, les performances de tous les établissements de l'Hexagone. En tenant compte du taux de réussite au bac des lycées, de leur capacité à faire progresser les élèves et à les accompagner jusqu'à l'examen, mais aussi, et c'est nouveau (lien papier mention), de leurs performances en termes de mentions obtenues par les bacheliers. Au total, 2 292 établissements sont passés au crible.

Mais, quand un lycée privé présente en moyenne 128 élèves au bac chaque année, un lycée public en fait passer 259, deux fois plus... Une donnée importante quand on sait qu'il est plus difficile de faire réussir les élèves avec des effectifs importants.

Circonstance aggravante, les établissements publics accueillent par vocation les élèves les plus faibles. Ils ne partent donc pas avec les mêmes armes que leurs confrères privés. Pour s'en persuader, il suffit d'observer ce que le ministère de l'Education nationale appelle "le taux de réussite attendu" au bac d'un établissement, calculé en tenant compte de la sociologie des parents, de l'âge des élèves, de leur sexe (les filles réussissent mieux que les garçons) et des résultats qu'ils ont obtenus au brevet. En 2017, ce taux de réussite attendu était de 91,4% dans le public et de 94,3% dans le privé, un écart de près de 3 points. Ecart que l'on retrouve aggravé dans les résultats effectivement obtenus au bac 2017 : 90% de réussite dans le public et 96,9% dans le privé (91,4% tous lycées confondus).

Parmi les 100 premiers de notre classement figurent peu de noms prestigieux et beaucoup d'obscurs lycées de province. Une lecture géographique met en évidence la domination de la région parisienne (47 lycées sur 100). Coup de chapeau à la Guadeloupe, qui réussit l'exploit de placer 5 établissements dans le top 100 des meilleurs lycées de l'Hexagone. Parmi les grandes villes françaises, seule Marseille compte plusieurs lycées (5) parmi les 100 premiers.»

Législation

BO | Bulletin officiel spécial n°2 du 29 mars 2018

«Établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment aux écoles supérieures de commerce et de gestion et autres secteurs de formation», MESRI, publié le 29/03/2018.

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=127237&cbo=1

« Chaque année, est publié un numéro spécial du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (B.O.E.S.R.I.), dans lequel figurent :

- la liste et les coordonnées des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et/ou à conférer le grade de master à leurs titulaires (formations de commerce et de gestion et autres secteurs de formation au 1er septembre 2017), mentionnant les diplômes concernés ;
- le nombre de places offertes au titre de la session des concours 2018, dans les différentes voies d'admission - concours, admissions sur titres ;
- les liens Internet permettant d'accéder aux informations relatives aux procédures d'admission dans ces établissements ;
- des informations sur les procédures d'évaluation.»

BO | Bulletin officiel n°13 du 29 mars 2018

«Procédure nationale de préinscription Parcoursup : Accompagnement des candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant», MESRI, publié le 29/03/2018.

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=128384&cbo=1

« L'article L. 123-4-1 du Code de l'éducation dispose que « les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ».

Dans cet esprit, la procédure Parcoursup, mise en œuvre en application de la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, vise à permettre à tous les candidats de formuler des vœux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant doivent y trouver toute leur place et, à ce titre, pouvoir bénéficier dans l'ensemble des académies de dispositifs d'accompagnement personnalisés permettant de prendre en compte leur situation particulière.»

Articles thématiques

Actu | Insertion professionnelle

«Les paradoxes de l'insertion professionnelle des jeunes», THE CONVERSATION, publié le 28/03/2018.

<https://theconversation.com/les-paradoxes-de-linsertion-professionnelle-des-jeunes-93777>

« Pendant longtemps, l'insertion professionnelle a été considérée comme un des marqueurs du passage à la vie adulte. Même si c'est encore le cas, on observe une dissociation entre l'insertion professionnelle et la perception subjective d'être devenu un adulte.

L'insertion des jeunes est bien à l'intersection de plusieurs facteurs qui interagissent entre eux : les liens sociaux, le capital culturel et financier, les niveaux de qualification, les méthodes de sélection et d'orientation scolaires. On a tendance en France à regrouper la catégorie des « jeunes » dans une même catégorie et à les stigmatiser comme une génération sacrifiée par rapport à l'emploi. Pourtant, à y regarder de plus près, la France se situe de plus en plus dans une société à plusieurs vitesses en matière d'insertion professionnelle des jeunes.

La dernière étude longitudinale du CEREQ intitulée, « D'une génération à l'autre », l'inquiétude des jeunes en question, montre ce paradoxe de jeunes qui se disent majoritairement confiants face à l'avenir, mais dont le sentiment d'insécurité augmente.

Si les spécialistes de l'éducation s'entendent pour noter que l'insertion professionnelle ne peut se faire en amont que par l'institution de l'école et sa fonction éducative, on peut observer un décalage entre une frange de la jeunesse qui sort du système sans diplôme ou qualification et une autre, surdiplômée, dont le parchemin sert encore de viatique tout au long de la carrière professionnelle. Dans l'entre-deux, la classe moyenne des jeunes diplômés des BTS, DUT et de l'université dont l'insertion sera plus ou moins difficile selon les filières choisies.

De plus, selon les pays, les filières seront plus ou moins valorisées selon la place qu'elles accordent à la professionnalisation, celle-ci intervenant parfois assez tôt dans les cursus. Si celle-ci contribue à la valorisation des filières en Allemagne, elle est envisagée en France plus tardivement et avec un poids social moins fort que celui qui est donné aux formations générales.

Le poids des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) illustre ce bien ce phénomène où une minorité d'élèves hypersélectionnés acquièrent pendant deux ans des connaissances pointues mais qui restent générales sans se préoccuper de connaissances techniques et professionnelles. [...]

Finalement, la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes est très paradoxale au regard de celle de leurs aînés. Les jeunes n'ont jamais été aussi longtemps formés (la jeunesse n'a jamais été aussi diplômée ; plus de 50 % des jeunes de plus de 20 ans étant encore scolarisés), ils n'ont jamais eu autant d'expériences professionnelles par des stages qu'ils soient d'observation ou d'application ou des « petits » boulots. [...]»